

**RÉSERVE AQUATIQUE DE L'ESTUAIRE
DE LA RIVIÈRE BONAVENTURE**

Mémoire présenté au

BAPE

par

Table de concertation du littoral de Bonaventure

Octobre 2006

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Créée en 2001, la Table de concertation du littoral de Bonaventure est un groupe de concertation qui a vu le jour afin de solutionner certains problèmes associés à l'utilisation du barachois, du havre de pêche et de l'ensemble de la zone côtière de la Ville de Bonaventure.

L'organisme regroupe des utilisateurs et divers autres intervenants de la zone côtière de Bonaventure qui s'impliquent dans le développement de leur territoire afin d'y instaurer des pratiques mieux adaptées aux considérations écologiques, économiques et sociales, donc de planifier le développement durable de leur milieu.

La Table de concertation du littoral de Bonaventure, qui origine de la volonté du milieu, a comme mandats de :

- Développer et mettre en œuvre un plan de gestion intégrée de la zone côtière de Bonaventure pour stimuler l'économie, utiliser les ressources de façon durable et préserver les habitats côtiers
- Favoriser l'implication communautaire et le partenariat dans la gestion intégrée de la zone côtière
- Développer la capacité d'action locale
- Améliorer la qualité de vie de la communauté
- Réunir tous les représentants des différents secteurs d'activités concernés par la zone côtière dans un processus commun de planification

Le territoire d'action de l'organisme, la zone côtière de Bonaventure, comprend une frange terrestre qui longe le rivage de la baie des Chaleurs, sur 15 kilomètres, à l'intérieur des limites de la municipalité de Bonaventure. Cette partie terrestre englobe les activités se déroulant sur la côte et ayant une influence sur le milieu marin. On retrouve également une partie marine qui inclut la zone où se déroulent les activités près de la rive et dans les eaux côtières.

INTÉRÊT PORTÉ AU PROJET

Depuis plusieurs années, la Table de concertation du littoral de Bonaventure désire que le barachois de Bonaventure (complexes insulaire et lagunaire, flèches littorales) obtienne un meilleur niveau de protection afin de protéger les éléments exceptionnels de ce milieu pour les générations présentes et futures. Au fil de ces années, l'organisme a collaboré activement aux efforts du MDDEP, propriétaire du territoire visé, dans la mise en place de cette aire protégée. Notre organisme considère que ce projet permettra l'atteinte d'un développement harmonieux et durable du barachois de Bonaventure.

L'intérêt du comité face à ce projet porte donc sur les perspectives :

- D'une conciliation de la conservation et de la mise en valeur du territoire
- D'un renforcement de la protection du barachois de Bonaventure, par le maintien de son intégrité écologique, et par la protection de ses éléments constitutifs, c'est-à-dire ses habitats et ses espèces végétales et animales menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être
- D'un suivi régulier des populations d'espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être
- De la mise en place de moyens de sensibilisation relatifs à ce milieu
- D'un meilleur encadrement des activités, récréatives et autres, dans le barachois
- Du maintien de la vocation récréotouristique du barachois et d'une bonification éventuelle de l'offre récréotouristique de Bonaventure entourant ce territoire
- D'une participation locale active dans la gestion de ce territoire

Le MDDEP cible la Table de concertation du littoral de Bonaventure comme organisme partenaire dans la gestion de ce territoire. Selon les membres, l'organisme, en étant une structure de concertation qui réunit l'ensemble des usagers de ce territoire, semble être l'entité la mieux placée afin d'assumer ce

mandat.. Éventuellement, l'organisme devra inclure ce nouveau mandat dans ces objectifs de gestion de la zone côtière de Bonaventure et revoir quelque peu son mode de fonctionnement..

PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET / SUGGESTION ET COMMENTAIRES

Préoccupation 1 : Limites de la réserve

La lagune du havre de pêche et de la marina, actuellement sous réserve, est un secteur ciblé pour la réalisation éventuellement de projets importants pour divers intervenants de notre organisme. En effet, la marina de Bonaventure désire agrandir son site d'ancrage de ponceaux afin de mieux répondre à une demande de plus en plus importante de la part des plaisanciers. De même, afin de maintenir un niveau d'eau acceptable pour la navigation pour les pêcheurs côtiers commerciaux mais aussi pour les plaisanciers, certains travaux de correction du chenal de la rivière devront être effectués, comme la maîtrise du processus de sédimentation et de déviation du chenal principal de la rivière Bonaventure en aval du pont de la route 132.

Afin de permettre la réalisation de ces projets, le MDDEP suggère de soustraire ce secteur du territoire de la réserve. Notre organisme, préoccupé par le potentiel de développement de la marina ainsi que par la survie de la navigation, est donc en faveur de cette suggestion. De plus, de par les connaissances acquises par notre organisme au cours des dernières années sur ce milieu naturel, nous considérons que cette soustraction aura peu d'impact sur la biodiversité.

Préoccupation 2 : Chasse

La chasse à la sauvagine se pratique à l'intérieur et en périphérie des limites de la réserve. Le MDDEP propose de permettre sans autorisation l'exercice de cette activité sur ce territoire protégé. Notre organisme considère que cette activité

s'avère dangereuse pour les autres utilisateurs du territoire, comme les piétons qui empruntent les anciens ponts de la route 132 lors de leur randonnée. Par conséquent, nous croyons que cette activité devrait y être interdite.

Préoccupation 3 : Gestion de la réserve

Afin de permettre une gestion efficace de la réserve, notre organisme considère que le MDDEP devra procurer un support financier et technique adéquats à l'organisme partenaire dans la gestion de ce territoire.

POSITION QUANT À L'AUTORISATION DU PROJET

Le barachois de Bonaventure est indissociable de l'identité locale de la population de Bonaventure. À cet effet, ce milieu naturel riche et diversifié mérite qu'on le protège. À cet effet, la perspective que le barachois de Bonaventure devienne une aire protégée réjouit notre organisme.

Enfin, à la lumière des informations contenues dans le Cadre de protection et de gestion réalisé par le MDDEP relatif à ce projet, les membres du comité sont donc en faveur de la mise en place de la Réserve aquatique de l'estuaire de la rivière Bonaventure. Ce projet bonifiera l'attachement de la population à ce territoire particulier, assurera une certaine pérennité à ses constituants exceptionnels et améliorera le positionnement récréotouristique de la Ville de Bonaventure.